

# Conférence nationale des retraités de la FERC (12-13-14 novembre 2013)

Notre Conférence Nationale vient de se tenir juste avant le Congrès de la FERC qui a débuté le 2 décembre à Dijon.

Nous vous présentons deux textes importants issus de nos travaux ainsi que la liste des membres de notre nouvelle Commission Exécutive qui a été élue à l'unanimité.

Elle se compose de 6 femmes et de 15 hommes, ce qui peut susciter de nombreuses questions, mais surtout 15 sortants et seulement 6 nouveaux.

La moyenne d'âge est de 70,7 ans, ce qui nous fait espérer un plus grand renouvellement et surtout l'arrivée de " jeunes retraités "...

La représentation des territoires quant à elle paraît plus équilibrée : 10 viennent de la Région parisienne, et 11 de la province.

Vous trouverez le détail en marge des membres du bureau et du secrétariat. En effet, nous n'avons pas eu de candidat pour le poste de Secrétaire Général(e) et nous avons donc reconduit cette instance de 4 membres qui en tient lieu.

Cette conférence a réuni moins de camarades que prévu mais les discussions ont été fructueuses avec une même volonté d'avancer. La nouvelle CE devra s'attacher à réaffirmer l'importance de l'UFR dans notre fédération .

Vous en aurez le témoignage dans le compte-rendu des séances qui paraîtra ultérieurement.

## Commission Exécutive de l'UFR élue à la Conférence le 14 novembre 2013

| Composante | Prénom - Nom          | responsabilité       |
|------------|-----------------------|----------------------|
| MJC        | Jean-Marie LEGER      |                      |
| SNFPA      | Jean-Paul AUGIRON     | Bureau               |
| SNFPA      | Denis PAYER           |                      |
| SNTRS      | André ALLEGRET        |                      |
| SNTRS      | Alice BERNET          | Bureau - Secrétariat |
| SNTRS      | Philippe BOUYRIES     |                      |
| SNTRS      | Alfred GABISON        | Bureau - Secrétariat |
| SNTRS      | Danielle MULLER       |                      |
| SNPEFP     | Annick GUILLOCHON     | Bureau - Secrétariat |
| CULTURE    | Catherine LEFEBVRE    | Bureau - Secrétariat |
| CULTURE    | Simone MARTY          |                      |
| Multi pro  | Jean-Marie MAS        |                      |
| UNSEN      | Gérard CORNELOUP      |                      |
| UNSEN      | Pierre GOIRAND        |                      |
| UNSEN      | Albert NALLET         |                      |
| UNSEN      | Raymond PACOUTET      |                      |
| UNSEN      | Roland PERRIER        |                      |
| UNSEN      | Jean-Claude QUERVILLE |                      |
| UNSEN      | Émile RECHE           | Bureau               |
| UNSEN      | Patrick SERBIT        |                      |
| UNSEN      | Denise WEINGAERTNER   | Bureau               |



## Résolution de la conférence de l'UFR *Les retraités : une place à part entière !*

***Les délégués à la conférence ont décidé, pour les mois et années à venir, de se mobiliser pour des objectifs qui les concernent au premier plan.***

### **La place des retraités dans la CGT en matière de cotisation et de représentativité :**

Les retraités ont encore à gagner toute leur place d'adhérents à part entière au sein de la CGT. La demi-voix qui leur est actuellement accordée par les statuts de la Confédération est un déni de démocratie inacceptable. Le même pourcentage de cotisation doit correspondre à la même représentativité.

### **Cette exigence prioritaire devra se manifester :**

- par des prises de position de nos différentes composantes,
  - par l'intervention de notre fédération dans ce sens auprès de la CE confédérale,
  - par notre action au sein de l'UCR.
- Cette question, qui ne se pose pas en ce qui concerne notre fédération, devra être tranchée par le prochain congrès confédéral pour donner toute sa force à notre volonté de renforcer le syndicalisme retraité.

### **Quelle UFR ambitionner ?**

Nous avons essayé de répondre au mieux de nos forces existantes à cette question au cours des trois dernières années et nous nous engageons à poursuivre nos efforts de construction d'une UFR-FERC de plus en plus solide et intégrant des représentants de toutes les composantes fédérales :

- en élisant dans **nos instances** des camarades qui ont décidé, par une activité syndicale régulière d'œuvrer à la motivation des "retraitables" de

toutes les composantes de la FERC à nous rejoindre pour contribuer à construire avec les salariés actifs un rapport de force plus efficace en faveur de celles et ceux qui sont à l'origine des richesses produites et qui n'en récoltent que les miettes aujourd'hui,

- en actualisant et renforçant **nos groupes de travail** : nous nous efforcerons d'y faire participer des militants proches de la retraite afin de les ancrer dans la poursuite de leur activité syndicale par une activité revendicative commune.

Certes, tout ne peut pas venir que de nous, les retraités, c'est en amont que doit apparaître pour tous, retraités et actifs, d'où vient "le système de retraite solidaire" pour lequel nous appelons à agir. Nous devons plus que jamais faire partager cette revendication par le plus grand nombre. Montrer la différence entre la retraite par répartition que nous voulons et la retraite par capitalisation qui reste la revendication du patronat et des financiers.

En effet, il n'est pas dit que l'ensemble des syndiqués actifs et nouveaux retraités ou pensionnés soient bien au fait de nos exigences et mesurent bien le sens des mobilisations auxquelles nous appelons. Nous avons la responsabilité de rappeler les luttes ouvrières passées et leurs conquêtes originales.

Nous devons montrer, de façon constante, quelle est l'origine et la nature de ces conquêtes qui sont encore à élargir et démontrer ainsi qu'il s'agit véritablement d'un choix de

société, de "civilisation", du partage légitime des richesses créées. Il faut sans cesse répéter que la part des richesses créées par les travailleurs revenant aux actionnaires est passée de 8% il y a 30 ans à 30% aujourd'hui.

**Continuité syndicale et syndicalisation.** Tous ces objectifs peuvent rester quasiment lettre morte et notre UFR continuer à vivoter si la direction nouvellement élue ne porte pas l'essentiel de ses efforts sur ce que nous appelons la continuité syndicale ainsi que sur la syndicalisation des retraités.

**Garder les syndiqués qui cessent leur activité professionnelle pourrait devenir un objectif commun de la FERC et de son UFR alliant syndicalisation des actifs et continuité syndicale chez les retraités.**

Nous ne pouvons pas laisser nos collègues de travail quitter la CGT dès qu'ils "prennent leur retraite" comme si une fois retraités la vie sociale ne les concernait plus.

Si la notion de "corps" (corporation) est en voie de disparition à cause des nouvelles conditions d'emploi et de travail imposées à l'ensemble des salariés, si dans le secteur privé règne désormais une précarité galopante, le secteur public voit, lui aussi, se développer cette même précarité dans des proportions grandissantes.

Il est déjà désormais de plus en plus difficile de rester, lors de la cessation d'activité, en lien avec son activité professionnelle antérieure.

C'est fait pour le privé, y compris dans les grandes et très grandes entreprises qui multiplient les plans sociaux; ce sera de plus en plus vrai dans le secteur public soumis aujourd'hui aux mêmes critères de gestion que le secteur privé, au nom de la prétendue "nécessaire rentabilité".

**Ce que nous devons donc promouvoir, c'est notre conception CGT des intérêts, à toujours défendre et à élargir, du monde du travail qui comprend les salariés au travail, les privés d'emploi, les demandeurs d'emploi et les salariés retraités, et ce, dans toutes les dimensions de la vie sociale.**

Ce sont les arguments qui nous serviront à convaincre qu'il est indispensable, "quand on prend sa retraite" de rester syndiqué à la CGT, informé, mobilisé pour construire, avec les actifs, le rapport de force qui permettra de conquérir de nouvelles avancées sociales.

**Cette résolution sera notre objectif pour les 3 ans à venir et il doit être clair que nous allons nous engager sur des objectifs de travail précis en l'adoptant car il nous faut avancer en changeant d'allure avec détermination.**



## Les retraités de l'UFR FERC CGT opposés à la nouvelle réforme des retraites

Les délégués à la conférence ont débattu notamment des nouvelles mesures gouvernementales sur le droit à la retraite.

La remise en cause de ce droit à la retraite est de nouveau à l'ordre du jour. Cela se traduira par une dégradation de la situation des actifs et des retraité/es.

**Parmi les mesures nous notons :**

- un nouvel allongement de la durée de cotisation,
- l'introduction de la retraite par points via la prise en compte individuelle de la pénibilité,
- le report de la revalorisation annuelle des pensions de retraite du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre.

Cette dernière mesure priverait les retraités de 600 millions d'euros en 2014 jusqu'à 1,4 milliard d'euros en 2020, soit un cinquième du financement de cette nouvelle contre-réforme. En tout état de cause les retraité/es de l'UFR FERC, avec l'ensemble de la CGT, appellent au retrait de ce projet néfaste pour l'ensemble des salariés quelle que soit leur situation (actifs, retraités ou privés d'emploi).

Par ailleurs, elle demande l'abrogation de la CASA (contribution à l'aide à l'autonomie) et la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale.

**Dans ces conditions les délégué/es à la conférence soutiennent les revendications suivantes :**

- la modulation de la cotisation "employeur" en fonction de la politique salariale et de l'emploi,
- la création d'une contribution sociale

sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail, cette seule mesure permettant de dégager 30 milliards d'euros par an,

- l'assise des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations,
- l'égalisation des salaires des femmes et des hommes : cette mesure de justice élémentaire permettrait de dégager 10 milliards d'euros immédiatement et 20 milliards en 2020,
- l'abrogation des exonérations de cotisations payées par les entreprises (30 milliards d'euros).

**Cette réforme du financement de notre système de retraites permettrait la satisfaction des revendications suivantes :**

- le rétablissement de la possibilité de départ à la retraite à 60 ans,
- la juste reconnaissance de la pénibilité au cours de la carrière par des départs anticipés,
- la garantie d'une retraite équivalente à au moins 75% du salaire d'activité pour une carrière complète avec un minimum de 1700€,
- la garantie de l'égalité des retraites et pensions entre les femmes et les hommes,
- la validation des années d'études et de précarité subie,
- le calcul du montant de la retraite ou pension sur la base des 10 meilleures années au lieu des 25 actuelles pour le régime général, pour les fonctionnaires, le maintien des 6 derniers mois et du code des pensions civiles et militaires ainsi que des régimes spéciaux,
- l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.